



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03/10/2025

PROCÈS-VERBAL

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 25 septembre 2025 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

Secrétaire de séance : EL MESSAOUDI Amira

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 24

Votants : 30 pour les délibérations 1 à 3 et 5 à 14

29 pour les délibérations 4, 15, 16, 18, 20, 22 et 24 à 30

28 pour les délibérations 17, 19, 21, 23

Étaient présents :

CADART François-Xavier, Maire,
BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, LEMAITRE Olivier, RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier, WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, FRERE Francine, EL MESSAOUDI Amira, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés :

MASSET Amandine, procuration à RACHEZ Marie-Chantal
GABREL Cécile, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
LESCROART Daniel, procuration à BACLET Christian
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à CARLIER Hervé
EL GHAZI Fouad Eddine, procuration à PRUNES URUEN Sophie
ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier
CORBEAUX Éric, procuration à DECRAENE Pierre
HUART Cécile, procuration à PACINI Antoine
BARENGHIEN Isabelle, procuration à SPOTBEEN Michel

Départs anticipés : 3

PRUNES URUEN Sophie : 18h36

VANDEKERCKHOVE Benjamin : 18h36

SERRURIER Didier : 19h38

Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26/06/2025**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 25/09/2025**
5. **COMMISSION PRÉVENTION, SÉCURITÉ, SANTÉ, HANDICAP, AFFAIRES PATRIOTIQUES, VIE ASSOCIATIVE, RELATIONS INTERNATIONALES**
 1. Dénomination d'une résidence
 2. Dénomination des giratoires
 3. Convention de partenariat don du sang
6. **COMMISSION FINANCES**
 4. Don du Conseil départemental du Nord de la Dalle Design Actif
 5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le Golf Lille Métropole
 6. Avis sur la demande d'affiliation volontaire du CDG 59 du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord-Europe
 7. Création – suppression d'emplois permanents – directeur des affaires culturelles
 8. Création – suppression d'emplois permanents – chef de service coordinateur CMEM
 9. Création d'emplois et recrutement en contrat d'engagement éducatif
 10. Modifications du tableau des effectifs
 11. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
 12. Décision Modificative n° 2
 13. Demande de garantie d'emprunts contractés par Clesense pour la construction d'une résidence senior
7. **COMMISSION RAYONNEMENT & INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES & COMMERCIALES – COMMUNICATION**
 14. Approbation de la demande de classement du Centre Municipal d'Expression Musicale en Conservatoire à Rayonnement Communal
 15. Mise à jour du règlement d'usage des salles municipales
 16. Subvention à projet 2025 : Les Enfants de Burgault
 17. Subvention à projet 2025 : Société Historique de Seclin
 18. Subvention à projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Ibérica
 19. Subvention à projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : La Seclinoise de Volley
 20. Subvention à projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : Les Grands Enfants
 21. Subvention à projet 2025 pour l'animation estivale de la guinguette du parc de la ramie : École de Danse

8. COMMISSION PATRIMOINE – AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES

- 22. Désaffection et déclassement de parcelles cadastrées AN 205 P1-1, P1-2 et P1-3 situées dans le quartier de la Mouchonnière
- 23. Protocole d'accord foncier en lien avec la requalification du quartier de la Mouchonnière par Lille Métropole Habitat
- 24. Partenariat avec l'association Impulsions Métropole Sud pour le prêt gratuit de vélos en faveur de l'insertion professionnelle
- 25. Convention avec l'ADAV – Association Droit Au Vélo
- 26. Convention avec le CPIE – Chaîne des Terrils
- 27. Convention avec le GON – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
- 28. Candidature à l'obtention du Label APIcité
- 29. Télérelevé des compteurs d'eau – conventions d'hébergement
- 30. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers

Retrouvez la vidéo sur le site internet de la municipalité :www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

 

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, les élus, je vais vous demander de bien vouloir vous diriger vers vos places, et je vais demander à Madame EL MESSAOUDI de procéder à l'appel.

1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amira EL MESSAOUDI, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Tout d'abord, au titre de l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal du 26 juin dernier.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26/06/2025

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations particulières ? Pas d'observation. Monsieur VANDEKERCKHOVE.

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Bonsoir à tous. Moi, j'ai en effet des observations sur ce compte rendu, parce que sur la délibération n° 1, j'avais tenu des propos dans l'enceinte de ce Conseil municipal, et ce n'est pas parce que vous coupez mon micro et que vous m'empêchez de parler que les propos ne sont pas tenus, et ces derniers ne sont pas dans ce compte rendu. Moi je considère qu'il n'est pas valide, en tout cas, je voterai contre.

De fait, je redis ce que j'ai dit la dernière fois, je pense que chacun compte pour un, vous êtes adepte de syllogisme, à ce que je vois.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous pouvez en venir au fait, Monsieur VANDEKERCKHOVE ?

Monsieur VANDEKERCKHOVE : Oui, je vous explique pourquoi je vote contre. Ce n'est pas parce que vous êtes tous dans un groupe que vous pensez tous pareil, et également, je pense qu'ici, on a tous notre propre mode de penser, et en tout cas, ce que j'avais pu exprimer, cet empêchement d'expression de la délibération n'est pas retranscrite dans le procès-verbal, donc moi je voterai contre ce PV.

Monsieur le Maire : Très bien. Dès lors qu'il n'y a plus d'observations, je passe au vote ce procès-verbal. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Deux votes contre. Approbation ? Ce procès-verbal est approuvé à la majorité.

PROCÈS-VERBAL approuvé à la majorité

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire : Au titre des communications du maire. Je tenais à vous faire part d'une correspondance que j'ai pu recevoir le 24 juillet dernier. Vous vous souvenez que nous avions voté à l'unanimité une belle délibération, celle qui était attenante au fait d'appliquer un tarif préférentiel pour les enfants qui étaient hébergés au sein de l'EPDSAE. En tout cas, nous avons reçu les remerciements du Directeur Général de l'EPDSAE, Monsieur Pierre BERTRAND, qui nous remercie pour l'attention particulière que nous avons eue à l'égard de ces enfants qui ont des parcours de vie difficiles, c'est peu de le dire, et que placés au sein de l'EPDSAE, il y a lieu de considérer qu'ils sont domiciliés à Seclin et de les faire bénéficier de tarifications applicables pour les enfants domiciliés dans notre ville. Des remerciements qui vous sont adressés, puisque c'était une délibération qui avait été acceptée à l'unanimité. Je n'ai pas d'autres communications.

4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 25/09/2025

Procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2025

Monsieur le Maire : Je passe donc au point 4 relatif aux décisions municipales et à l'état des marchés.

Madame PRUNES-URUEN : Est-ce que l'on pourrait avoir

Monsieur le Maire : Non.

Madame PRUNES-URUEN : Vous m'avez interpellé, vous avez porté des accusations sur Facebook.

Monsieur le Maire : Ce n'est ni le lieu ni l'endroit, Madame PRUNES.

Madame PRUNES-URUEN : Je souhaitais vous répondre.

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas ici que ça se passe, Madame.

Je passe donc au point 4 : décisions municipales & état des marchés. Y a-t-il des observations sur ces points ? Oui, Monsieur PACINI.

Madame ! Le Conseil municipal, ce n'est pas Facebook, je suis en charge de la police de l'assemblée et à ce titre, vous n'avez pas la parole. Monsieur PACINI, je vous laisse la parole.

Madame PRUNES-URUEN : Non, parce que là, on s'en va !

Monsieur le Maire : Faites ce que vous avez à faire, Monsieur PACINI, vous avez la parole.

Monsieur PACINI : OK, je la prends !

Monsieur le Maire : J'ai bien compris que vous essayez ici de créer l'esclandre, je vous laisse prendre vos responsabilités. Il y a une police de l'assemblée que je vous demande de respecter, il y a un règlement intérieur qui a été voté au sein de cette assemblée que je vous demande de respecter. Ensuite, vous assumez, vous prenez vos responsabilités. Monsieur PACINI, vous avez la parole.

Monsieur PACINI : Je voulais intervenir sur le lot 25039.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention dans le public, Monsieur, s'il vous plaît ! On va attendre quelques instants. On vous écoute.

Monsieur PACINI : Je voulais intervenir sur le lot 25039 concernant la Salle des Fêtes, d'un montant de 175 000 euros. On avait une interrogation. Est-ce que ça vient en plus du budget que vous aviez prévu pour la salle, ou est-ce que c'était dans le budget initial ?

Monsieur le Maire : Quelle décision me dites-vous ?

Monsieur PACINI : 25039 « consultation pour l'aménagement intérieur d'espaces au sein de la Salle de Spectacles. Un lot unique de la Société Élan pour un montant de 175 000 euros ».

Monsieur le Maire : D'accord. En tout cas, ce sont des sommes qui viennent en plus.

Monsieur PACINI : Elles viennent en plus ?

Monsieur le Maire : Et c'est le maximum par contre, mais c'est un marché. Donc pour l'instant, les dépenses ne sont pas encore engagées. C'est le marché qui est passé.

Monsieur PACINI : Donc ça vient en plus de ce qui avait été prévu au départ, initialement.

Monsieur le Maire : Oui. Ce sont des aménagements intérieurs, tout à fait. C'était prévu.

Monsieur PACINI : Je n'ai pas fini mon intervention.

Monsieur le Maire : Allez-y, Monsieur PACINI.

Procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2025

Monsieur PACINI : On regrette que vous n'ayez pas passé d'autres délibérations, concernant le premier montant qui avait été fixé dès le départ, il y a quelques années sur le budget initial de la Salle des Fêtes qui était aux alentours d'un peu plus de 5 millions d'euros. À aujourd'hui, on en arrive à plus de 12 millions d'euros.

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur PACINI : Laissez-moi, je termine ! Après, je sais, vous allez parler des subventions, mais pour l'instant, nous, on ne voit rien. Donc pour l'instant, on a un budget qui a explosé et du coup, on s'interroge et justement, la question initiale était de savoir si ces 175 000 euros venaient en plus, mais vous le confirmez ce soir, donc on en prend note.

Et pour terminer sur la Salle des Fêtes, sur le même sujet, vous aviez indiqué ou promis, tout dépend des mots que vous avez utilisés à l'époque, je ne m'en souviens plus exactement, à notre collègue Cécile, qu'on aurait pu faire une visite des locaux. Nous, on voit que vous la faites régulièrement, mais on a l'impression que vous êtes tout seul en réunion de chantier, parce que vous faites des photos, vous les postez sur votre Facebook, et on n'est pas conviés. On aimerait maintenant avoir une date, pas l'année prochaine, prochainement, rapidement, si c'est possible. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je rappelle quand même que sur l'état des marchés, ce n'est pas un temps consacré aux débats. Mais je vous laisse répondre sur ce point, Monsieur LEMAITRE.

Monsieur LEMAITRE : Sur le premier point des visites, vous êtes tous les bienvenus. Bien sûr que ça s'organise, puisqu'il faut être équipé de protections, d'EPI, mais des visites régulières sont organisées. Pour preuve, nous avons accueilli les collègues de la Métropole Européenne de Lille qui étaient très intéressés par le chantier, on a aussi reçu d'autres partenaires. Donc la porte est ouverte pour pouvoir visiter, mais selon des conditions de sécurité à organiser, à anticiper.

Monsieur le Maire : C'est ce que j'allais préciser également. Là, on sort des travaux attenants au gros œuvre, qui nécessitent des mesures de sécurité spécifiques, on sort de cette phase-là. Et a priori, on devrait pouvoir être en mesure de proposer une visite sur ce chantier courant décembre. On se mettra en mouvement par rapport à cela. Mais pour l'instant, les visites ne se faisaient pas en dehors des réunions de chantier, excusez-moi quand même d'être présent sur les réunions de chantier, le but n'était pas de faire un reportage photo, mais d'être présent sur les réunions, de communiquer auprès des Seclinois sur les avancées du chantier. En tout cas, les visites seront davantage facilitées à partir du mois de décembre, dès lors qu'on sera sorti définitivement du gros œuvre.

Madame DAL également, Monsieur WEKSTEEN, vous aviez demandé la parole avant.

Monsieur WEKSTEEN : Comme Monsieur PACINI, les 175 000 euros ne sont pas à comparer avec l'immobilier, les travaux, ce n'est pas une augmentation de l'enveloppe. C'est quelque chose de différent, dans le sens où c'est de l'aménagement intérieur, ce n'est plus de l'immobilier. Enfin, je ne sais pas comment l'expliquer. Le prix de la maison a augmenté, mais il n'avait jamais été question de compter dans la maison le prix du buffet et du canapé. Là, c'est le buffet et le canapé.

Monsieur le Maire : Je laisse ça à votre appréciation, quand vous verrez l'équipement, vous comprendrez peut-être que ça en vaut la chandelle. Madame DAL.

Madame DAL : Pour le marché 25026 « Fournitures et gestion de chèques d'accompagnement personnalisé pour des personnes en situation de précarité », pour un montant de 600 000 euros sur quatre ans. Pourriez-vous nous donner quelques précisions à ce sujet ? Quels seront les critères d'attribution ? Qui va gérer ? Est-ce le CCAS ou une entreprise privée ? Et de quelle façon les bénéficiaires pourront s'en servir ?

Monsieur le Maire : Merci, Madame RACHEZ.

Madame RACHEZ : Il n'y a pas de changement, c'est juste le marché qui est reporté, donc 600 000 euros pour les quatre années. Évidemment, c'est le CCAS qui gère et les critères ne sont pas changés, à part qu'ils augmentent tous les ans, le taux augmente tous les ans avec l'inflation. Les critères sont révisés tous les trois mois pour les personnes qui viennent déposer un dossier. Il n'y a pas de changement. Et c'est le CCAS qui gère, évidemment.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres observations sur ce point 4 ? Non. Je passe donc à la première délibération, celle de la dénomination de la résidence située au 44 rue Roger Bouvry. Résidence qui a vocation, si vous en êtes d'accord, à s'appeler Alice MILLIAT.

5. COMMISSION PRÉVENTION, SÉCURITÉ, SANTÉ, HANDICAP, AFFAIRES PATRIOTIQUES, VIE ASSOCIATIVE, RELATIONS INTERNATIONALES

Délibération n° 1

DÉNOMINATION D'UNE RÉSIDENCE

Monsieur Le Maire : Comme je l'indique dans la délibération, cette grande dame est née le 5 mai 1884 à Nantes, ce fût une grande nageuse, une hockeyeuse et une rameuse française, et elle pratiquait également l'aviron. Elle est cofondatrice et présidente de la Fédération des Sociétés Féminines Sportives de France, elle est aussi reconnue comme l'une des grandes militantes du combat pour la reconnaissance du sport féminin au niveau international. Elle est décédée à Paris le 19 mai 1957. En tout cas, cette dénomination marque l'intérêt que nous portons à la défense de l'égalité entre les hommes et les femmes, et de mettre à l'honneur ces grandes dames qui ont porté haut le militantisme féministe pour permettre aux femmes de pouvoir pratiquer des disciplines sportives, y compris olympiques. Monsieur DECRAENE, je vois que vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur DECRAENE : Merci ! Bonsoir à toutes et à tous. Avec tout le respect que je dois à Madame Alice MILLIAT, je m'interroge sur votre choix. Pourquoi n'avoir ni concerté les élus ni repris les propositions de noms que nous avions déjà formulés auparavant durant ces cinq années ? En tant que Vice-président aux Sports du département, vous savez normalement mieux que quiconque, que Seclin a vu naître ou vivre de nombreux sportives et sportifs de haut niveau. Permettez-moi de citer quelques exemples : Sarah PITKOWSKI, ancienne joueuse de tennis, classée 29^{ème} mondiale ; Sylvie GRUSZCZYNSKI, basketteuse, championne de France et championne du monde du 3x3, et vice-championne d'Europe U20 ; Rémi RAMPTEAU, triathlète professionnel seclinois, premier Français à avoir remporté la coupe d'Europe, troisième au championnat du monde et vainqueur de coupe du monde. Ce même Rémi RAMPTEAU qui est encore aujourd'hui Seclinois, fut aussi coureur licencié comme Jimmy GRESSIER, parmi les meilleurs sur 5 000 et 10 000 mètres. Pourtant, vous n'avez pas jugé utile de mettre en avant un tel parcours. Pourquoi ?

Monsieur Le Maire : Écoutez, je suis un peu surpris par votre intervention. Je pensais que vous auriez compris que l'objet n'était pas de mettre à l'honneur une performance sportive, mais de mettre à l'honneur une cause défendue. Et que cette dame, je me souviens de ce que vous aviez pu intervenir par le passé sur le fait qu'il y avait nécessité de mettre les femmes à l'honneur, je pouvais escompter en tout cas que vous puissiez aller dans notre sens. Je vois que ce n'est pas tout à fait le cas. Enfin, vous me direz dans quelques instants. Mais je porte l'attention sur le fait que ce n'est pas la performance que l'on met à l'honneur, les sportifs que vous avez pu décliner, on les connaît, il y en a d'autres, des sportifs contemporains qui réalisent de grandes performances à l'échelle internationale et qui sont Seclinois, mais comme je l'indique, ici, ce ne sont pas les performances que nous souhaitions mettre à l'honneur, mais la cause défendue : celle de la défense du droit des femmes à pouvoir pratiquer une discipline sportive. Je vous en prie.

Monsieur DECRAENE : Bien sûr, on a compris, mais on aurait voulu aussi être avec vous autour d'une table pour en discuter et proposer des noms, sur cette cause qui est la nôtre, Seclin en commun.

Monsieur Le Maire : Très bien, j'ai entendu. On passe au vote sur cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je considère que cette désignation est acquise à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 VOIX POUR

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Délibération suivante, celle toujours relative à la dénomination de giratoires.

Délibération n° 2

DÉNOMINATION DES GIRATOIRES

Monsieur Le Maire : Forts d'un travail qui a été porté par le Conseil des Sages qui nous a fait un certain nombre de propositions sur un certain nombre de ronds-points qui sillonnent la ville, et qui étaient difficilement matérialisables, matérialisés, sur les GPS des Services de secours et d'ambulance, qui venaient un petit peu vers nous pour demander à ce que l'on puisse dénommer ces giratoires pour leur faciliter l'accès sur des interventions, compte tenu qu'une dénomination serait actée. On a mis le Conseil des Sages au travail qui nous a fait un certain nombre de propositions, qui vous sont présentées dans le cadre de cette délibération, et on vous demande tout simplement d'aller dans le sens des propositions qui ont pu nous être faites. Je précise, pour ceux qui nous écoutent, les dénominations proposées. Concernant le giratoire venant de Wattignies, il serait proposé de l'appeler le giratoire Nord, celui venant de Vendeville, le giratoire du Fort, celui venant de l'autoroute, le giratoire de l'Épinette, venant de Noyelles-lès-Seclin, le giratoire de la Caserne, venant de Carvin et Phalempin, le giratoire du Paradis, venant de Martinsart, le giratoire de Martinsart, venant de la rue de Burgault, le giratoire de la Sucrerie, venant de Gondécourt, le giratoire des Aviateurs, l'intersection avenue de la République et Jean-Baptiste Lebas, le giratoire du Stade et enfin, le giratoire de l'avenue de la République et de la Cité Jardins, le giratoire de la Cité des Jardins. L'objet de cette délibération n'est pas d'avoir un temps inaugural, comme j'ai pu le voir par le passé où on inaugurait des ronds-points en des périodes électorales importantes, ce n'est absolument pas l'objet. L'objet ici, c'est vraiment de pouvoir enregistrer ces dénominations dans les GPS, et de faciliter l'accès aux Services que j'ai pu vous décliner il y a quelques instants. Y a-t-il des observations par rapport à ce travail qui a pu être porté par le Conseil des Sages et les propositions qui nous sont faites ? Je n'en vois pas, je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. Je considère donc ces dénominations acquises à l'unanimité, et je vous en remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 VOIX POUR

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Madame HOGUET pour la délibération n° 3 relative à une convention de partenariat avec le Don du Sang.

Délibération n° 3

CONVENTION DE PARTENARIAT DON DU SANG

Madame HOGUET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Par cette délibération, il s'agit de finaliser et d'entériner un partenariat tripartite florissant entre la Ville de Seclin, dûment représenté par Monsieur le Maire, l'Établissement Français du Sang Hauts-de-France et Normandie, et l'association pour le Don du Sang Bénévoles de Seclin, représentée par Monsieur Claude HELLIO. Ce document donne de la visibilité au partenariat et officialise certains éléments, comme la sécurisation du prêt de salles selon un calendrier dûment défini, les modalités de communication ainsi que d'autres items repris dans le document annexé à cette délibération.

Il est proposé au Conseil municipal, de décider d'approuver la convention annexée, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et les actes afférents.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation. J'en profite pour saluer le fait qu'après chaque intervention de l'association au sein de ce bâtiment, ils se fendent toujours d'un courrier de remerciements. Au courant de l'été, j'ai aussi reçu une lettre de remerciements sur la mise à disposition de ces lieux, c'est donc un beau partenariat qu'il y a lieu de conventionner pour donner aussi de la visibilité à cette association. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Nous pouvons donc passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 VOIX POUR

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Monsieur BACLET pour la délibération n° 4 relative au don du Conseil départemental du Nord de la Dalle Design Actif. Et je précise qu'étant Conseiller départemental, je me déporte de cette délibération et je ne prends pas part au débat.

6. COMMISSION FINANCES

Délibération n° 4

DON DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD DE LA DALLE DESIGN ACTIF

Monsieur BACLET : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'accepter le don qui nous a été fait par le Département du Nord, concernant cette fameuse dalle du site de la célébration du passage de la flamme des Jeux Olympiques le 2 juillet 2024. Il est aussi nécessaire de l'inscrire à notre patrimoine comptable pour une valeur vénale de 4 600 euros. Je répète que ce don est gratuit, bien évidemment, la seule condition est qu'apparaisse la mention que c'est bien un don du département. Des remarques ? Pas de remarques ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je ne comprends pas ce que vous dites, Monsieur.

Monsieur DECRAENE : Je disais qu'on en a parlé mardi à la Conférence des Présidents, c'est un don, mais c'est du sponsoring en fait. C'est la publicité du département.

Monsieur BACLET : C'est un don qui a été fait, cette dalle avait été proposée à l'ensemble des communes, Seclin a postulé. Des abstentions ? Des votes contre ? La délibération est votée à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 VOIX POUR

CADART François-Xavier n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Vous avez encore la parole sur la délibération n° 5.

Délibération n° 5

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) POUR LE GOLF DE LILLE MÉTROPOLE

Monsieur BACLET : La délibération est celle du Golf de Lille Métropole qui était auparavant en SIVU et devient d'intérêt métropolitain. La Commission Locale d'Évaluation des Charges a dû faire un calcul de compensation, pour confirmer que Seclin n'aurait aucun impact sur l'attribution de compensation faite habituellement par la MEL.

Monsieur le Maire : Merci ? Y a-t-il des observations ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 VOIX POUR

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Dans la même veine, toujours Monsieur BACLET, délibération n° 6.

Délibération n° 6

AVIS SUR LA DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE AU CDG 59 DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS INTÉRIEURS DU CANAL SEINE-NORD-EUROPE

Monsieur BACLET : Nous sommes adhérents au CDG 59 et le syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe souhaite être également affilié au CDG. Ce dernier nous demande de donner un avis favorable à cette affiliation.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Je n'en vois pas. Donc à la majorité. Merci. Monsieur BACLET, toujours à vous pour la délibération n° 7.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 VOIX POUR

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, **EL GHAZI Fouad Eddine** ayant donné procuration à **PRUNES URUEN Sophie**.

Délibération n° 7

CRÉATION – SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS - DIRECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

Monsieur BACLET : N° 7, c'est une création, suppression d'emploi concernant le Directeur des Affaires Culturelles. C'est une proposition qui a été faite lors du Comité Social Territorial du 23 septembre et qui a été voté à la majorité. Elle proposait de créer un emploi permanent de Directeur des Affaires Culturelles, en charge de l'élaboration et la promotion de la politique culturelle de la collectivité. Il anime l'ensemble des ressources, des équipements, des dispositifs et partenariats, en faveur du développement culturel territorial. Il pilote et évalue les projets culturels. Pour ce faire, il dispose d'une équipe répartie en trois Services : la programmation culturelle, la bibliothèque et le CMEM.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? Madame PELLIZZARI.

Madame PELLIZZARI : Nous voterons contre cette délibération qui porte sur la création d'un emploi de Directeur des Affaires Culturelles. Ça peut paraître surprenant. Vous savez, les Seclinois savent aussi que nous sommes très attachés à l'accès à la culture pour tous, à la pratique artistique, mais aussi au renforcement de la vie artistique sur notre territoire. Ce qui nous pose problème ici, c'est qu'en CTS (NDLR : CST), les raisons de cette création de poste nous ont été expliquées, placer un cadre A profil administratif à la tête de la culture pour accompagner la montée en puissance de la Salle de Spectacles. L'élu de votre majorité d'ailleurs qui présidait le CST, a précisé que vu le coût de la Salle des Fêtes, il nous faudra la rentabiliser, avoir une programmation avec des retombées économiques. Ce que nous craignons, c'est que le départ du Directeur du CMEM, poste en catégorie A, permette de financer celui d'un nouveau DAC, et qu'il y a une incidence sur le CMEM. On pense que la Salle de Spectacles qui va accueillir 410 personnes va demander une charge de travail assez importante, va coûter très cher, et on ne voudrait pas que l'incidence se ressente sur le CMEM. Et d'ailleurs, on a un peu de mal à comprendre votre position, alors que vous proposez le classement à rayonnement communal du CMEM. Donc, on voit un peu une incohérence. D'ailleurs, les représentants des organisations syndicales ont posé une bonne question au CST : « où allez-vous trouver les agents à mobiliser pour faire fonctionner cette nouvelle Salle des Fêtes ? Là, il y a un problème global que nous aimerais bien envisager avec vous. Et on craint également que l'orientation culturelle sur Seclin soit tournée prioritairement vers l'activité de la nouvelle Salle de Spectacles, alors que nous avons plein de ressources culturelles sur notre ville. Dans le contexte budgétaire actuellement compliqué pour tout le monde, et surtout au niveau des communes, cette orientation risque de se faire au détriment d'autres projets artistiques et culturels. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur SERRURIER, j'ai vu Didier apparaître en premier, mais Christian, tu pourras compléter.

Monsieur SERRURIER : Merci de cette remarque qui me permettra de remettre dans le contexte ce projet-là. En fait, il faut savoir que, historiquement parlant, pendant des décennies, la culture et le CMEM ont été complètement dissociés. C'est-à-dire qu'il y avait une direction politique pour le CMEM, une direction politique pour la culture, c'était identique pour les administratifs. Ce qui était évidemment fort dommageable, puisque la culture est une, elle doit être unie, et il a fallu attendre de très nombreuses années avant que le domaine de la Culture unie soit mis sous une direction politique claire. Malheureusement, ça n'avait pas suivi au niveau administratif. Cette cohésion, cette unité qu'on a au niveau de la direction politique n'existe pas encore au niveau administratif. On avait toujours un CMEM, un domaine Culture, un domaine bibliothèque. Or, ici, on va concrétiser l'orientation politique qui a été prise, par quelqu'un qui va donner du liant, qui va pouvoir aller de l'une à l'autre des structures pour l'organisation de la culture, et je crois qu'on peut vraiment s'en féliciter, sans polémiquer du tout, ça va être un plus très important. Prioritairement, la Salle des Fêtes, qu'on appelle la Salle de Spectacles, que les gens appelleront la Salle de Spectacles. Ce n'est pas prioritairement et ce n'est pas empiéter sur les autres domaines culturels. On a vu nulle part de coupe budgétaire dans le champ culturel, on a vu nulle part de coupe budgétaire dans le champ du CMEM, au contraire, puisqu'on a augmenté le taux, le nombre d'heures au CMEM au fil des ans. Et on a même augmenté la pratique musicale, puisqu'on y a ajouté un instrument et puis de l'activité de chant et de chorale. Donc, rassurez-vous, ce sera prioritaire forcément, par rapport à maintenant, ce sera prioritaire.

Regardez ce que vous avez à votre gauche, Madame PELLIZZARI, et vous, chers collègues, on travaille sur une scène de 50 centimètres, 6 mètres sur 8, les pendrillons, on a 2 mètres là, 2 mètres là, on travaille vraiment dans des conditions qui sont lamentables. Parce que précédemment, on travaillait dans des conditions qui n'étaient pas bonnes lorsque la Salle des Fêtes existait, elles n'étaient pas bonnes au niveau des nécessités actuelles des spectacles, et elles n'étaient pas bonnes non plus, vous le savez malheureusement, au niveau de la sécurité. Il était grand temps d'agir pour mettre en sécurité ce bâtiment. Donc ce sera un profit total, sans réduction des budgets de la culture. Loin de là. Ce sera aussi la possibilité de permettre à plus de monde de venir assister aux spectacles, ou aux animations faites par les dumistes ou des choses comme celles-là, donc c'est tout progrès et véritablement, ne croyez pas non plus, comme je le lis parfois, que tout le budget passe dans la Salle de Spectacles, ce qui est absolument faux. Évidemment, c'est quelque chose pour laquelle on a recours à l'emprunt et ce sera moins pour la commune que ce qui est annoncé parfois. En période électorale. On peut comprendre, après tout, c'est le jeu.

Monsieur le Maire : Merci pour ces précisions. Monsieur BACLET, vous souhaitez également intervenir.

Monsieur BACLET : D'abord, je trouve anormal que des propos qui sont portés au CST soient rapportés ici, lors du Conseil municipal. Ces propos, je les assume, c'est moi qui les ai dits, j'ai dit aussi que cette nouvelle Salle de Spectacles allait nous permettre d'avoir un éventail de propositions beaucoup plus important, et qu'il ne faut pas négliger non plus le fait que ça pourrait éventuellement ramener quelques recettes. Bien évidemment, on est loin de couvrir le retour sur investissement de cette salle, mais j'assume mes propos, mais ils n'ont pas été dits – comme a pu dire Monsieur CORBEAUX – en mettant en avant la recette à la culture. La culture est préservée, simplement, il y a une réorganisation qui a eu lieu suite au départ d'une personne du CMEM.

Ensuite, une deuxième délibération qui suit, qui va dans la continuité de cette proposition qui va être l'ouverture d'un poste pour le CMEM. Donc rassurez-vous, il n'y a pas de dégradation du Service culturel qui est prévue.

D'autre part, je tiens aussi à dire que la Salle a été faite de telle manière que les actions humaines se voient sérieusement réduites, puisque beaucoup de choses vont être automatisées par rapport à ce qui se faisait auparavant, et on fait aussi en sorte de protéger notre personnel et réduire les risques d'accident au niveau de la Salle.

Monsieur le Maire : Merci. Madame PELLIZZARI ?

Madame PELLIZZARI : Juste ajouter une chose. À mon avis, je doute que la cohérence d'un projet culturel d'une Ville, je pense qu'un projet culturel global est écrit, je doute que cette cohérence de ce projet culturel soit liée à un directeur administratif. Pour moi, cette cohérence, elle dépend surtout du travail collaboratif et systémique entre les Services : jeunesse, social, etc. Là, il s'agit d'un poste administratif et ce qui nous inquiète, c'est qu'on a encore un poste de Cadre A, alors qu'à mon avis, l'inquiétude est sur les opérationnels, sur les Agents qui sont sur le terrain pour être au contact et pour organiser le fonctionnement de la Salle de Spectacles, notamment.

Monsieur le Maire : Merci. Oui, Christian ?

Monsieur BACLET : Simplement, vous dire que la personne qui vole de ses propres ailes, et heureusement pour elle, on est fort content, était un Cadre A. Donc, on remplace un Cadre A par un Cadre A, et cette catégorie d'emploi dans notre commune n'est que de 6 %. Ce qui est très faible par rapport aux autres communes.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur WEKSTEEN.

Monsieur WEKSTEEN : Juste pour dire que ce qu'on appelle la Salle de Spectacles n'est pas qu'une Salle de Spectacles. C'est tout un complexe avec la présence d'artistes, des équipements qui serviront au Conservatoire. Et mettre sous une même Direction les utilisateurs et les outils, ça permet une meilleure cohérence et une meilleure utilisation de cet équipement.

Monsieur le Maire : Merci. Désidément, Monsieur DECRAENE.

Monsieur DECRAENE : Ça, on avait compris. Ce qu'on est en train de dire, c'est que ça fait longtemps qu'on dit que les Agents municipaux sont en souffrance et en manque, et là, encore une fois, sur les délibérations, on vote toujours pour des directeurs, pour des cadres. On sait, on voit le projet, c'est très bien, mais quand allez-vous mettre des opérationnels pour pouvoir faire fonctionner ça ? Parce que si c'est un projet et qu'il n'y a pas d'opérationnels pour pouvoir le faire fonctionner, c'est soit il n'y aura pas d'événements, soit il y aura un souci au niveau des opérationnels.

Je pensais quand même avoir aussi dans cette grille, cette projection de mettre des emplois opérationnels. Et là, chaque fois, à chaque Conseil municipal, ce sont des cadres, des cadres, n'oublions pas quand même, Monsieur CADART, ce n'est pas une attaque, mais c'est la réalité, il y a six ans, vous avez été voir les employés municipaux et vous avez dit : « Moi, ça suffit les cadres, nous on veut des opérationnels ». Et là, ça fait cinq ans et demi que c'est complètement le contraire, il y a eu 100 départs de la commune, des employés municipaux. On est pour la culture, mais avec nos compétences et nos analyses, comment allez-vous faire sans avoir de l'opérationnel ? Quand allez-vous voter ces gens ? Quand allons-nous embaucher des employés municipaux ?

Monsieur le Maire : Merci, merci chacun pour vos interventions. Je vais me permettre de rebondir sur un certain nombre de choses qui ont pu être dites et puis surtout, de mettre à mal toutes les contre-vérités que j'ai pu entendre, et Dieu sait qu'elles sont nombreuses.

L'embauche de cadres, on est sur un taux de cadres inférieur à ce qu'il était en 2020. On est à 6 % de cadres dans la collectivité. Ce qui est résiduel par rapport à celles de notre taille. Je vous demande d'y mettre un petit peu de bonne foi, d'entendre peut-être les éléments chiffrés que l'on vous décline, pour cesser de véhiculer des choses qui sont tout simplement fausses. Lorsqu'il y a des cadres qui s'en vont, oui, on les remplace. Monsieur Pascal THIBAULT s'en va, on le remplace. Et ça a été le cas tout au long de ce mandat, lorsqu'il y a eu des départs de cadres, on les a remplacés. Avec une vague en début de mandat, peut-être parce que certains escomptaient retrouver des collectivités qui étaient peut-être en correspondance avec leurs idées politiques, sans vraiment nous connaître, mais c'était peut-être leur souhait à ce moment-là. On a fait que remplacer des cadres qui quittaient la collectivité.

Autre contre-vérité, prétendument, les agents de la collectivité seraient en souffrance. Tiens donc ! Pourtant, le taux d'absentéisme est en baisse constante depuis 2020. Le taux d'absentéisme est l'indicateur qui permet de voir si on a des agents en souffrance. Lorsqu'on son taux est fort, à ce moment-là, la collectivité est peut-être amenée à se poser des questions sur les raisons de cet absentéisme. Depuis 2020, il est en baisse constante. Et encore pour l'année 2024, les éléments chiffrés que nous avons témoignent de cette baisse.

Nouvelle contre-vérité, de dire que les agents de la Ville sont en souffrance. J'ai pu moi aussi, et c'est peut-être l'actualité politique qui nous guide à cela, ouïr des propos de ce qu'une organisation syndicale serait amenée à trouver d'autres locaux que ceux qu'ils occupent gratuitement aujourd'hui. À terme, ce serait une façon de mettre à mal la condition des agents de la Ville. Je rappelle simplement que depuis le début de ce mandat, les organisations syndicales sont enfin écoutées. Que le CST dont on parle est une véritable instance de débat, ça n'est pas une simple instance d'enregistrement. Que la fréquence de ces CST a proprement doublé par rapport à celle des temps de représentation syndicale qui avaient cours sous les mandats précédents. Oui, le dialogue social s'est vraiment tissé au cours de ce mandat, et non, il n'y a pas de souffrance au travail, de façon générale, par les agents de la collectivité. On pourra

toujours trouver un cas d'espèce, je ne dis pas le contraire, comme dans toutes sociétés. Il y a des agents qui à un moment donné peuvent se trouver individuellement en souffrance sur leur poste, sur leurs missions, on met tout en œuvre, on les forme, on les accompagne lorsqu'on est confronté à cette situation, on met absolument tout en œuvre pour les accompagner sur cela. Mais je ne vous laisserai pas dire que de façon générale, il y a une souffrance au travail des agents de la Ville.

Autre point. Celui d'une Salle de Spectacle qui coûte particulièrement cher. Elle ne coûte pas plus cher qu'une autre. Tout dépend de l'ambition qu'on y place. Tout dépend de l'ambition qu'on y place. Est-ce que vous avez conscience que sur la tenue d'un spectacle actuellement, je vais dire pour un spectacle de 30 000 euros, on va faire une moyenne, un spectacle de 30 000 euros, c'est 10 000 euros le cachet d'artiste, 20 000 euros de location technique. C'est 1/3 cachet d'artiste, 2/3 technique. Qu'en sus de cette location technique, c'est de la RH qu'on met à disposition. La RH pour monter, démonter, installer, aller chercher le matériel, le réemployer sur un autre site pour le lendemain et là, effectivement, il y a une usure importante de la part des agents de la collectivité. Pourquoi nous avons porté l'ambition de façon très haute pour cette Salle de Spectacle ? Un, je vous l'ai déjà rappelé à plusieurs reprises, c'est que si nous n'avions pas porté cette ambition de cette façon, nous n'aurions pas eu les cofinancements escomptés. Nous sommes aujourd'hui sur un cofinancement entre 76 et 80 %, ce qui est quand même un taux nettement supérieur à ceux qu'on voyait avant, où lorsqu'il y avait un projet porté sur la Ville, c'était maxima 30 %. Ici, on est entre 76 et 80 %.

Si on n'avait pas porté l'ambition, nous n'aurions pas eu ce cofinancement. Ça, c'est la première des choses. Si on n'avait pas porté cette ambition, nous ne serions pas en mesure d'avoir une programmation culturelle de très grande ampleur. De très grande ampleur. Et parce que nous aurons cet équipement polyvalent où on va pouvoir projeter des séances cinématographiques, on définira le temps, le samedi ou dimanche après-midi, paraît-il qu'à Seclin on s'ennuie le dimanche après-midi, on pourra proposer des choses. Une Micro-Folie permettant à l'ensemble des collégiens de la Ville de pouvoir en ce lieu, avoir accès à l'ensemble des musées du monde pour s'ouvrir sur le champ culturel. D'avoir une résidence d'artistes pour accompagner des projets culturels que nous aurions travaillés avec les artistes qui seraient en résidence, pour ainsi offrir des spectacles travaillés tout au long de l'année avec ces résidents. Une programmation culturelle ambitieuse, un conservatoire à rayonnement communal, nous allons passer la volonté d'obtenir cette labellisation dans quelques instants, comment pouvez-vous dire qu'on met à mal la culture ? Comment pouvez-vous dire cela ?

Si, vous faites part de vos inquiétudes et généralement, vos inquiétudes, pour bien vous connaître, se traduisent de certitudes, c'est qu'assurément on met à mal la culture, assurément on emploie les moyens nécessaires. Et si je me suis trompé, tant mieux. Mais très bien, l'erreur est humaine, Monsieur PACINI, vous devriez l'apprendre. Donc si j'ai mal interprété votre propos, tant mieux, mais je tiens à réaffirmer avec force que nous avons hissé le niveau de la programmation culturelle sur Seclin.

Et puis parce que le mot « recettes » semble vous déplaire, je vous apprendrais peut-être qu'une collectivité fonctionne en essayant d'équilibrer à maxima ses lignes de dépenses avec celles de recettes. Et parce que cette Salle de Spectacle aura vocation à offrir une vraie polyvalence à des programmateurs de spectacles à moindre coût, parce qu'ils n'auront pas cette location de matériel à devoir envisager, on sera tout à la fois en mesure d'offrir aux Seclinois des spectacles avec des artistes de renom plus important, pour des lignes de dépenses moins importantes et des recettes plus importantes. Voilà la stratégie financière que nous portons. Eh oui, puisque vous vous en inquiétez, je tiens à ce que vous soyez également assuré, de ce que nous mettons les moyens de nos ambitions. Nous mettons les moyens de nos ambitions et nous mettons du personnel lorsqu'il est nécessaire, pour porter à bien nos ambitions. On l'a fait avec la police municipale, doublement des effectifs, on l'a fait sur un certain nombre de Services, pour mettre en face de nos ambitions des moyens humains. L'objet parce que revenons quand même à cette délibération, l'objet de ce recrutement de ce directeur, c'est justement de nous dire : au regard de ce que portera les besoins qui seront ceux de la Salle de Spectacle, d'où la nécessité que cette personne recrutée ait bien conscience et connaissance d'un fonctionnement d'une salle de cette ampleur, pour pouvoir déterminer quels sont les moyens humains dont on dispose. Mais les moyens humains, on les a déjà, on a travaillé avec les agents de la collectivité en charge de la Culture pour la console son, la console lumière, tout ça, on l'a déjà travaillé. Et ils ont été précieux sur ce champ-là. Aujourd'hui, les moyens humains sont prêts, formés ou le seront dans les semaines qui viennent, pour être opérationnels dès l'exploitation de la salle. Comme c'est un recrutement en lien avec le fonctionnement de la Salle de Spectacle, je tenais à mettre à mal toutes ces contre-vérités qui sont exposées à longueur de temps, parce que derrière l'ambition que nous portons, il y a une vraie stratégie financière. D'éviter d'avoir des dépenses où il est incohérent d'avoir 1/3 de cachet d'artiste pour 2/3 de location de matériel. On marche sur la tête. Et parce qu'on investit fortement dans les équipements, on n'aura plus ces locations-là à payer. Et parce qu'on se sera offert une technicité qui évite de devoir

Procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2025

mettre de la RH systématiquement pour tenir les spectacles, on fera également des gains RH. Voilà la stratégie que nous mettons en place. Et on aurait pu mettre en place que si nous avions été ambitieux, pour obtenir les cofinancements que nous avons la certitude d'obtenir aujourd'hui.

Oui, mais on a échangé, Madame PELLIZZARI, j'interviens généralement en propos conclusifs, je me prête à l'exercice d'être très à l'écoute dans un premier temps, j'écoute les observations des uns et des autres, et je me fais fort ensuite de conclure un peu le propos, et je vais rester sur cette logique, Madame PELLIZZARI. Je sais, mais on ne vous apprend rien, on a de cesse de vous rappeler tout ça. Mais je vous laisse parler quand même ! Ma bonne âme me trahira un jour !

Madame PELLIZZARI : Vous êtes trop bon ! Première remarque. Déjà, une petite remarque personnelle. À savoir que des fois, on confond un peu rayonnement et culture. Et une question au sujet des ateliers d'artistes, parce que l'accueil et les spectacles de qualité, pour moi, ce serait aussi intéressant de travailler avec ces habitants. Est-ce que vous avez prévu de les inclure dans la construction des spectacles avec les ateliers d'artistes ?

Monsieur le Maire : Évidemment, Madame PELLIZZARI.

Madame PELLIZZARI : Mon Dieu, vous êtes extraordinaire !

Monsieur le Maire : Si on peut mettre ça au procès-verbal !

Madame PELLIZZARI : On mettra l'ironie qui suit aussi !

Une petite question sur les 6 %. Parce que vous disiez 6 % de Cadres A, vous dites 6 % de Cadres. Dans cette proportion, quelle place pour les faisant fonction ? Parce qu'on a aussi des employés qui font fonction et ne sont pas dans les 6 % de Cadres ou Cadres A et qui pourtant, assurent des fonctions Cadres et ne sont donc pas des opérationnels.

Autre chose. C'est bien les pourcentages : 76-80 %, mais à aucun moment on a le reste à charge. Parce qu'on a beau augmenter.

Monsieur le Maire : On vous a tout présenté en Commission.

Madame PELLIZZARI : Oui, mais bon. Mais arrêtez de dire 76 ou 80 %, dites-nous à chaque fois le reste à charge !

Monsieur le Maire : On vous l'a présenté.

Madame PELLIZZARI : Parce que le pourcentage est flatteur, mais la réalité est quand même ce qui reste à charge de la commune.

Monsieur PACINI : Sur 13 millions, il reste combien ?

Monsieur le Maire : On a pris 1 million à vous écouter, d'un coup, comme ça.

Madame PELLIZZARI : Il y aura peut-être encore une délibération sur du matériel ! Je ne sais pas ce qui va tomber la prochaine fois, ou dans les marchés.

Monsieur le Maire : Madame PELLIZZARI, je me soumets à l'exercice de vous laisser la parole, je considère que vous êtes intervenue, maintenant, vous me laissez vous répondre. Si vous en êtes d'accord.

Madame PELLIZZARI : Je vous en prie.

Monsieur le Maire : On n'est pas passé à 13 millions le temps de vingt minutes d'échanges, je ne sais pas dans quelle sphère vous êtes, mais en tout cas, on n'est pas sur ce schéma-là. Attendez, mais je vais vous répondre ! Cette Salle qui devient Salle de Spectacle n'était plus aux normes depuis 2004. Oui, je sais que le passé, mais c'est bien ce dont j'ai hérité, Madame. Donc, permettez-moi de recontextualiser les choses. Cette Salle des Fêtes n'était plus aux normes depuis 2004. Ça a été rappelé, les enfants qui se retrouvaient sur des spectacles de danse à une centaine en sous-sol, avec des portes de sécurité qui étaient verrouillées, des normes de sécurité qui n'étaient pas respectées, s'il y avait le

Procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2025

moindre incident, Monsieur DEBREU m'aurait peut-être sollicité comme avocat à l'époque. Mais je ne vous fais pas un dessin sur ce qui serait advenu de son avenir judiciaire. Bref. S'il fallait remettre simplement aux normes l'équipement, simplement aux normes, je peux vous assurer que le reste à charge dont vous parlez qui avoisine les 2,5 millions, vous les croquez immédiatement. Sauf que comme vous ne portiez aucune ambition particulière, c'est ce que je traduis de votre propos, vous vous contentiez simplement de remettre aux normes, donc pas de cofinancement. Et on se retrouvait avec une Salle des Fêtes où on n'était pas en mesure de porter des spectacles avec cette logique de recettes que je vous évoquais, et on restait sur cette logique de 1/3 cachet d'artiste, 2/3 de location de matériel. Et puis, nos agents continuaient de s'échiner à la tâche, on restait exactement sur la même logique, c'est-à-dire on continue le même principe qui était celui d'un manque d'ambition dans la programmation. Alors, ne venez pas nous reprocher notre ambition culturelle, alors qu'on emploie tous les moyens pour y parvenir. Et le reste à charge, on est à peu près à 2,5 millions, entre 2 500 000 et 3 millions d'euros. Merci, et je conclus le débat. Non, mais vraiment, parce que je me suis soumis à l'exercice, comment ?

Monsieur le Maire : Oui, mais attendez, il y a un règlement intérieur, Madame PELLIZZARI. Monsieur DECRAENE et Monsieur LEMAITRE ensuite.

Monsieur DECRAENE : Déjà ce n'est pas votre salle. « Ma salle, ma salle », ce n'est pas votre salle, et on n'a pas dit qu'on n'était pas ambitieux, puisqu'on a voté la délibération pour cette salle de spectacle là. On a voté pour 5,5 millions. Maintenant, on aimerait bien vous croire, ces subventions à 80 %, on n'arrête pas de vous les demander.

Monsieur le Maire : Tout est vu en Commission, on a passé toutes les délibérations nécessaires en Conseil. On les toutes passées en Conseil municipal.

Monsieur DECRAENE : On n'est pas à 80 %.

Monsieur le Maire : J'ai dit entre 76 et 80 %. Là où avant on était à 30 sous les mandatures précédentes. Parce qu'on n'allait chercher aucune subvention, on n'avait aucune ambition.

Monsieur DECRAENE : Ce n'est pas aucune ambition, je ne sais pas, je n'étais pas là.

Monsieur le Maire : Oui, mais vous êtes l'héritier d'une gouvernance.

Monsieur DECRAENE : Non, je ne suis pas héritier moi !

Monsieur le Maire : Bon, dites-le haut et fort alors, que vous ne cautionnez pas ce qui se faisait par le passé.

Monsieur DECRAENE : Non, je n'ai pas dit ça.

Monsieur le Maire : Dites-le que vous ne cautionnez pas ce qui se faisait par le passé.

Monsieur DECRAENE : Pourquoi vous ne me laissez pas parler ? On vous coupe la parole, ça ne va pas, et là je parle, vous me coupez la parole.

Monsieur le Maire : Allez-y.

Monsieur DECRAENE : Je répète qu'on a voté pour la Salle de Spectacle, et on le dit aux Seclinois, on a voté pour la Salle de Spectacle à 5,5 millions. Là, on arrive à 12 millions d'euros. Effectivement, à 5,5 millions, vous avez aussi annoncé 80 % de subvention. Il faut le dire ! Je le dis. Le reste à charge, c'est 20 %, mais 20 % de 5,5 millions et 20 % de 12 millions, ce n'est pas la même chose. On a voté pour la délibération pour pouvoir avoir cette Salle de Spectacle, ne dites pas qu'on n'a pas d'ambition puisqu'on était avec vous.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur LEMAITRE.

Monsieur LEMAITRE : Juste pour conclure dans une vision patrimoniale, puisque moi, je ne peux que me réjouir du futur outil au service de la culture qui sera mis à disposition de l'ensemble des Agents et

de la population. Mais d'un point de vue patrimonial, il faut voir que pour 2 500 000 à 3 millions, on aura quand même un objet technique de très bon niveau et surtout, un objet technique qui ne consommera que très peu d'énergie. Donc je pense qu'il ne faut pas non plus oublier cette vision patrimoniale qui nous est chère, que nous menons depuis le début du mandat, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'on prend un bâtiment, on le traite jusqu'au bout, jusqu'au bout dans sa performance, puisque ça n'a pas été rappelé, mais ce bâtiment sera déjà aux normes de 2050. Donc ça peut expliquer une partie des coûts annoncés et aussi des surcoûts, puisque l'ambition de départ n'était pas forcément de coller à l'ambition de 2050, mais plutôt à celle de 2030, et puis forts des réflexions et du conseil de la maîtrise d'œuvre, on s'est dit que finalement, on fait peut-être une erreur que de ne pas aller au bout de la réflexion et ne pas savoir se projeter à vingt ans. Ce qui explique pour partie les surcoûts que vous avez pu annoncer. Mais j'insiste et je répéterai, ça sera fait dans les semaines à venir, le coût réel de cette Salle de Spectacle, le reste à charge comme vous l'annoncez, est de 2 500 000 à 3 millions. Puisqu'on ne saura qu'à la fin le pourcentage exact de subvention qu'on aura, mais on tend à coller, et je rends hommage au cabinet qui s'affaire pour essayer de rassembler l'ensemble des financements potentiels. Donc soyons honnêtes entre nous, tous Conseillers municipaux, cet un objet technique qui sera à hauteur de 2 500 000 à 3 millions, ce qui est extraordinaire au regard de sa performance thermique et artistique. Je pense qu'il faut rester honnête et que 12 millions ne passent pas à 13, mais resteront à 3, si cela vous convient.

Monsieur le Maire : Merci, je pense qu'on a bien débattu sur ce sujet. Entre 2 500 000 et 3 millions, je rappelle quand même que – même si vous n'aimez pas le passé – que pour la réalisation de la Crèche Les P'tits Loups, l'ancienne majorité, composée d'ailleurs des membres de votre actuelle minorité, a quand même été capable de perdre 2 600 000 € de subvention qui étaient promises par la MEL, parce qu'ils ont oublié de passer cette délibération.

La réponse qui nous avait été faite à l'époque par l'Adjoint aux Finances était : « Vous savez, on a de l'argent, on n'est pas à 2 600 000 € près. » C'était un petit peu ce que je tenais à rajouter, et nous, pour 2 600 000 €, on a réalisé une Salle de Spectacle ambitieuse, avec des cofinancements pour 76 et 80 %. Je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Attendez, je ne sais plus combien vous êtes parce qu'il y a eu des départs. Six votes contre. Qui vote favorablement ? Donc vote acquis à la majorité. Je vous en remercie. Monsieur BACLET, toujours à vous pour la délibération n° 7.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

24 VOIX POUR.

6 VOIX CONTRE (CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine).

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Délibération suivante, qui est dans la continuité de celle que nous venons de passer. Monsieur BACLET, je vous laisse la parole.

Délibération n° 8

CRÉATION – SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS – CHEF DE SERVICE COORDINATEUR CMEM

Monsieur BACLET : Tout à fait, on revient, on revient à la création d'emplois. Puisque, comme on dit, il va bien falloir que cette salle soit pilotée. On mettrait donc en deuxième position, un emploi pour un chef de service coordinateur du CMEM pour que, si c'était nécessaire, on pourrait embaucher une personne pour gérer aussi le CMEM.

Monsieur le Maire : Merci, des observations sur cette délibération ? On considère que cela a été évoqué peut-être dans la délibération précédente ? On ne va pas refaire le débat ! Très bien. Donc dans ces conditions, je passe la délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Six également votes contre. Favorable ? Vote à la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

24 VOIX POUR.

6 VOIX CONTRE (CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine).

Procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2025

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Monsieur BACLET, c'est encore à vous.

Délibération n° 9

CRÉATION D'EMPLOIS ET RECRUTEMENT EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF

Monsieur BACLET : On arrive sur une délibération qui commence à devenir usuelle, ce sont les contrats d'engagement éducatifs. C'est l'embauche de personnes qui vont encadrer nos Centres de Loisirs pour la période du 18 octobre au 1er novembre, et il s'agit là de 40 emplois.

Monsieur le Maire : Merci, ce sont des délibérations récurrentes, y a-t-il des observations sur celle-ci ? Je la passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Madame DAL, je ne sais pas si vous accompagnez vos collègues. Merci. Donc six abstentions. Des votes contre ? Je n'en vois pas. Vote à la majorité ? Très bien, vote acquis à la majorité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

24 VOIX POUR.

6 ABSTENTIONS (CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine).

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Délibération n° 10, modification du tableau des effectifs.

Délibération n° 10

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur BACLET : Comme d'habitude, un petit toilettage du tableau des effectifs. Là, il s'agit d'entériner un avancement de grade pour un agent remplissant les conditions requises. Et ensuite, il s'agit d'ajuster les besoins humains pour le CMEM. Le 0,4 ETP de l'assistant d'enseignement artistique est supprimé, nous avons ouvert deux postes lorsque nous avions voulu faire l'embauche et il y avait un poste d'enseignement artistique de 2^{ème} classe, celui qui a été recruté, donc nous pouvons fermer le deuxième poste de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire : Merci, y a-t-il des observations sur celle-ci ? Non ? On passe au vote. Abstentions ? Madame DAL également. Six abstentions. Votes contre ? Je n'en vois pas. Votes favorables ? Vote à la majorité. Merci.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

24 VOIX POUR.

6 ABSTENTIONS (CORBEAUX Eric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, HUART Cécile, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine).

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Délibération n° 11, tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Délibération n° 11

TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Monsieur BACLET : Oui, la TLPE. Comme chaque année, nous devons voter les taux de la TLPE, il a été décidé que pour 2026, nous n'augmenterons pas cette taxe et nous gardons les exonérations qui

existaient. C'est-à-dire les exonérations totales pour les enseignes non scellées de superficie inférieure à 12 mètres carrés, et exonération partielle pour celles qui sont entre 12 et 20 mètres carrés.

Monsieur le Maire : Merci. Donc pas de changement sur cette tarification. Y a-t-il des observations ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Votes à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Délibération suivante, délibération 12, encore à vous, Monsieur BACLET.

Délibération n° 12

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur BACLET : Oui. Là, il s'agit d'une mise à jour administrative. On a eu un problème avec un logement qui était habité par un habitant souffrant du syndrome de Diogène. C'est-à-dire qu'il stockait énormément de choses dans la maison. Nous avons été sommés par la Préfecture de débarrasser les lieux, service qui a coûté 3 810 euros et qui a été remboursé par la Préfecture. Donc là, vous avez les mouvements d'ordres qui ont été réalisés.

Monsieur le Maire : Merci. Des questions, des observations ? Non ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Délibération 13.

Délibération n° 13

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR CLESENSE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SÉNIOR

Monsieur BACLET : C'est une demande de garantie d'emprunts.

Dans le cadre de l'opération d'une construction d'une résidence séniors de 84 logements située rue Maurice Bouchery, la société Clesense sollicite auprès de la Ville une prise de garantie à hauteur de 100 % des prêts qui seront contractés, pour un montant de 13 232 126 euros. Cet accord permettrait à la Ville de bénéficier d'un contingent réservé de 20 % des logements construits.

Il est proposé au Conseil municipal, d'accepter ou de refuser cette garantie.

Monsieur le Maire : Merci. On a pu évoquer ce sujet en Conférence des Présidents, je vous laisse peut-être prendre la parole, Monsieur DECRAENE.

Monsieur DECRAENE : J'allais dire « je vais me dépêcher », parce que Monsieur SERRURIER doit partir après, et après, c'est sa délibération.

Monsieur le Maire : Allez-y.

Monsieur DECRAENE : On va voter contre. On va expliquer pourquoi ! Parce que je pense que la commune ne peut pas se porter garante de 13 millions d'euros, parce que s'il y a un souci à un moment, pour ça, on va devoir payer, mais on en a discuté mardi à la Conférence des Présidents.

Procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2025

Monsieur le Maire : Effectivement, on est dans la continuité de ce qu'on a pu évoquer lors de la Conférence des Présidents, où moi, par transparence, je souhaitais soumettre au Conseil municipal la proposition qui était faite par Clesense, de garantir l'emprunt qu'ils contractaient pour la réalisation de ces résidences destinées aux séniors. Le refus sur cette garantie d'emprunts ne préjudicie en rien la bonne réalisation des travaux qui seraient engagés, mais bien évidemment, compte tenu des sommes qui sont sollicitées, 13 millions d'euros, compte tenu du fait que nous soyons déjà garants d'emprunts à hauteur de 4 millions d'euros pour Les Papillons Blancs et également Habitat Hauts-de-France, cette garantie d'emprunts supplémentaire n'est pas dans nos capacités, à l'égard d'un projet en plus privé. Les garanties d'emprunts précédentes l'étaient sur des projets d'ordre public, il s'agissait de la Résidence Sacleux, notamment, donc là, nous avions un intérêt à garantir l'emprunt pour que les travaux puissent se réaliser. Là, on est dans le cadre d'une projection purement privée et la Ville n'a pas d'intérêt particulier à garantir l'emprunt. À titre personnel, je voterai contre cette délibération, ce sera peut-être la seule fois du mandat où je voterai contre une délibération qui nous est proposée, et peut-être à l'unanimité, ce sera l'objet d'une satisfaction.

Je ne sais pas comment je vais le formuler, pour le refus ! Non, on va le faire autrement. Qui est favorable à cette garantie d'emprunts ? Qui refuse cette garantie d'emprunts ? Refus délibéré à l'unanimité. Merci, Monsieur BACLET, pour cette délibération.

REJETÉ À L'UNANIMITÉ

30 VOIX CONTRE.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Monsieur SERRURIER qui doit se rendre très rapidement au Trianon dans le cadre de Fiesta. On vous laisse décliner la délibération n° 14.

7. COMMISSION RAYONNEMENT & INCLUSION DANS LES MANIFESTATIONS CULTURELLES, SPORTIVES & COMMERCIALES – COMMUNICATION

Délibération n° 14

APPROBATION DE LA DEMANDE DE CLASSEMENT DU CENTRE MUNICIPAL D'EXPRESSION MUSICALE EN CONSERVATION À RAYONNEMENT COMMUNAL

Monsieur SERRURIER : Merci, Pierre, merci d'avoir abrégé, en te souvenant que je devais aller représenter la Ville à Fiesta Lille 3 000 au Trianon tout à l'heure. Juste, puisque je n'ai pas beaucoup de temps, pour revenir à ce que tu disais il y a à peu près une demi-heure, concernant Madame MILLIAT. On a couru ensemble avec Rémi RAMPTEAU, 95, c'était son titre de coupe d'Europe en Andalousie, ce sont effectivement des idées intéressantes. Simplement, notre position, c'est qu'il faut faire des va-et-vient entre le local et le général. Et si c'était le général pour une cause ?

Monsieur Le Maire : On ne va peut-être pas revenir sur la première délibération !

Monsieur SERRURIER : Non, non !

Monsieur Le Maire : Parce que là, je vois déjà Monsieur DECRAENE s'agiter en me disant : « Monsieur le Maire, où est la police de l'assemblée ? »

Monsieur SERRURIER : Ne m'empêchez pas d'être à l'heure là-bas quand même ! En son temps, on le faisait aussi, moi-même, j'avais proposé à ce que l'on passe d'artistes seclinois à par exemple Emile Zola ou Georges Sand pour que ce soit représenté. Voilà, je ferme la parenthèse.

Monsieur Le Maire : Merci.

Monsieur SERRURIER : Par contre, je vais la rouvrir en faisant « ouf ». Parce qu'enfin, on arrive à une délibération concernant le CRC, Conservatoire à Rayonnement Communal, puisque ça fait très longtemps, cinq ans ici, au moins dix ans précédemment, qu'on en parle. Et je tiens surtout à féliciter

Procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2025

l'ensemble des acteurs qui ont travaillé sur le projet, qui est exceptionnel, vous l'avez vu, il fait une quarantaine de pages très détaillées, où l'on va du synthétique à l'analytique avec retour, où l'on part de l'existant, où on place bien dans le contexte, et on a un projet qui devrait enfin nous permettre d'aboutir et d'obtenir ce Label de Conservatoire à Rayonnement Communal. Ce dont je suis vraiment persuadé, nous serons tous très contents, et je me propose de ne pas vous lire les 40 pages, si vous me permettez.

Monsieur Le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur cette demande de labellisation ? Ce n'est que le dépôt d'un dossier en vue de cette labellisation qui sera instruite, on l'espère, dans les meilleurs délais. Pas d'observations ? Merci. Je passe donc cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Et j'en profite pour remercier les services, et plus particulièrement Madame YOUSFI qui a travaillé sur le montage de ce dossier, en collaboration avec Monsieur Pascal THIBAUX lorsqu'il était encore dans nos effectifs, mais je tiens à remercier la qualité de ce dossier, sa complétude, sa précision, et je ne doute pas qu'avec un dossier aussi étayé, nous obtiendrons cette labellisation. Je vous remercie.

Monsieur GOULLIART pour la délibération 15, mise à jour du règlement d'usage des salles municipales.

Délibération n° 15

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT D'USAGE DES SALLES MUNICIPALES

Monsieur GOULLIART : Il apparaît nécessaire d'actualiser et d'harmoniser les conditions de mise à disposition des salles communales, afin de garantir un cadre clair et adapté aux besoins des usagers. La municipalité souhaite également assurer une utilisation respectueuse des locaux, préserver le patrimoine communal et prévenir toutes dégradations. Dans ce cadre, il est proposé d'adopter une nouvelle réglementation d'usage pour les salles municipales, en incluant l'instauration d'un chèque de caution pour toute mise à disposition. Ce qui n'existe pas avant. Ce chèque sera de 150 euros, il me semble, et il sera rendu si la salle est restituée correctement.

Monsieur le Maire : On a parfois des retours de salle dans des états déplorables, et ce dispositif de caution paraît légitime. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Dans ce cas, je la passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, SERRURIER Didier ayant quitté la séance à 19h38, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Je propose pour les délibérations 16, 17, 18, 20 et 21, que Madame EL MESSAOUDI les passe d'un bloc, qu'il puisse y avoir des interventions ensuite et qu'on les soumette au vote, s'il y a des demandes de vote séparé. Précision faite que la délibération 19, je la passerai moi-même, puisque Madame EL MESSAOUDI, vous devez vous déporter de cette délibération puisque vous êtes adhérente du Volley Club de Seclin. Tout cela est enregistré, je vous laisse la parole, Madame EL MESSAOUDI.

Délibération n° 16

SUBVENTION À PROJET 2025 : LES ENFANTS DE BURGAULT

Madame EL MESSAOUDI : Merci, Monsieur le Maire. Ce sont des subventions à projet pour 2025 et la première est celle des Enfants de Burgault.

L'association des Enfants de Burgault organise une session de formation aux premiers secours pour environ 45 enfants le 22 novembre prochain. À cette occasion, un kit de sécurité sera remis à chaque

Procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2025

participant, et il est proposé de les accompagner dans cette démarche en leur attribuant une subvention de 500 euros. Je tiens personnellement à saluer cette initiative que j'ai accompagnée, j'ai rencontré l'association lors de leur AG, ils m'ont parlé de ce projet-là, et c'est moi qui les ai accompagnés dans cette démarche. Bien sûr, cette délibération a été présentée en Commission Rayonnement & Inclusion dans les manifestations culturelles, sportives et commerciales du 23 septembre, comme les suivantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, SERRURIER Didier ayant quitté la séance à 19h38, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Délibération n° 17

SUBVENTION À PROJET 2025 : SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SECLIN

Madame EL MESSAOUDI : La suivante est pour l'association Société Historique de Seclin. Pareil, une subvention à projet également, société qui a récemment été réactivée. Afin d'améliorer leur visibilité, cette association souhaite acquérir un support de communication de type « Roll Up ». Dans cette optique, il est proposé de leur attribuer une subvention à projet de 150 euros. Elle vient en complément d'une subvention classique qui leur avait été accordée de 75 euros. Pour toutes les nouvelles associations, c'est la subvention qu'on leur attribue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28 VOIX POUR.

RACHEZ Mairie-Chantal n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, SERRURIER Didier ayant quitté la séance à 19h38, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Délibération n° 18

SUBVENTION À PROJET 2025 POUR L'ANIMATION ESTIVALE DE LA GUINGUETTE DU PARC DE LA RAMIE : IBÉRICA

Madame EL MESSAOUDI : Délibération 18 également, pour l'association Ibérica. C'est dans le cadre de la subvention à projet pour l'animation de la guinguette, cette fois-ci. Pour information, il y a un budget de 5 000 euros qui avait été sanctuarisé dans le cadre du budget 2025 pour l'appel à projets de la Ramie, donc l'animation de la guinguette. Chaque association ayant animé la guinguette pendant l'été émarge sur cette enveloppe. Chaque association a identifié ses besoins en financement, en fonction des activités qui avaient été mises en place, d'où les différentes enveloppes. Ce sont des montants différents pour chaque association. Pour Ibérica, l'association a demandé 1 000 euros.

Je dois sortir là dessus, je pense, pour le Volley ou pas ? Je ne la présente pas ?

Monsieur le Maire : Non, je le ferai.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, SERRURIER Didier ayant quitté la séance à 19h38, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Délibération n° 20

SUBVENTION À PROJET 2025 POUR L'ANIMATION ESTIVALE DE LA GUINGUETTE DU PARC DE LA RAMIE : LES GRANDS ENFANTS

Madame EL MESSAOUDI : Ensuite, une subvention pour les Grands Enfants qui demande 150 euros.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, SERRURIER Didier ayant quitté la séance à 19h38, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Délibération n° 21

SUBVENTION À PROJET 2025 POUR L'ANIMATION ESTIVALE DE LA GUINGUETTE DU PARC DE LA RAMIE : ÉCOLE DE DANSE

Madame EL MESSAOUDI : L'école de danse également qui demande 800 euros.

Je vous laisse la parole, Monsieur le Maire, pour la délibération sur le volley-ball. Je me déporte et sors.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28 VOIX POUR.

FRERE Francine n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, SERRURIER Didier ayant quitté la séance à 19h38, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Délibération n° 19

SUBVENTION À PROJET 2025 POUR L'ANIMATION ESTIVALE DE LA GUINGUETTE DU PARC DE LA RAMIE : LA SECLINOISE DE VOLLEY

Monsieur le Maire : En complément de ces délibérations, également une demande de subvention d'appel à projets pour le volley-ball de Seclin avec une somme de 500 euros, qui est conforme à ce qu'ils avaient sollicité pour l'animation de cet espace guinguette.

Y a-t-il des observations ? En ayant bien enregistré tous les élus qui se déportent : Madame EL MESSAOUDI, Madame RACHEZ et Madame FRÈRE, et l'école de danse a été évoquée par Madame EL MESSAOUDI. Y a-t-il des observations pour ces délibérations ? Pas d'observations particulières ? Monsieur GOULLIART ?

Monsieur GOULLIART : En Commission, on nous a souligné le fait que pour l'association qui renaît de ses cendres, la Société Historique de Seclin, ils ont l'intelligence de faire un roll up avec une partie blanche qui pourra être réutilisée systématiquement dans leurs manifestations. Et on trouvait que c'était vraiment intelligent parce qu'au moins, ça évite de gaspiller, de refaire des roll up à tout va, et c'est une pratique que je trouve intéressante et qui mérite d'être signalée, parce que c'est de l'argent public et c'est bien qu'on y fasse attention.

Et ensuite, sachez que les gestes de premiers secours, alors je ne sais pas si j'ai le droit de donner le nom de la compagnie qui fait ça.

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur GOULLIART : Donc je ne vais pas le dire, mais en tout cas, il y a une compagnie d'assurances qui peut faire bénéficier les associations de formations gratuites. Si vous êtes intéressés, revenez vers nous, on peut avoir des formations gratuites sur les gestes de premiers secours à tout public. N'hésitez pas à venir nous voir pour nous demander, on vous mettra en contact volontiers.

Monsieur le Maire : Très bien. Ces observations étant formulées, je passe ces délibérations au vote, en ayant bien enregistré les élus qui se déportent de celles-ci. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Votes pour l'intégralité de ces appels à projets à l'unanimité. Je vous en remercie, et les associations vous en remercieront.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28 VOIX POUR.

EL MESSAOUDI Amira n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, SERRURIER Didier ayant quitté la séance à 19h38, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Je passe à la délibération 22, Monsieur LEMAITRE.

8. COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES

Délibération n° 22

DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE PARCELLES CADASTRÉES AN 205 P1-1, P1-2 ET P1-3 SITUÉES DANS LE QUARTIER DE LA MOUCHONNIÈRE

Monsieur LEMAITRE : Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération qui a déjà été portée à votre connaissance et qu'on a déjà votée.

Cette délibération consiste à désaffecter et déclasser des parcelles dans le vaste quartier de la Mouchonnière et en lien avec le projet de réhabilitation. Cette délibération, je ne pense pas la détailler, annule et remplace la délibération n° 20 du Conseil municipal du 26 juin 2025, tout simplement, parce que les numéros de parcelles étaient erronés. Donc pour qu'elle ait un caractère légal, il fallait bien évidemment qu'elle colle aux numéros du cadastre.

Je propose au Conseil municipal :

- De décider d'autoriser la désaffectation et le déclassement, ce qui avait déjà été fait au mois de juin,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à cette opération.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? On passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, SERRURIER Didier ayant quitté la séance à 19h38, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Le protocole foncier, la délibération 23.

Délibération n° 23

PROTOCOLE D'ACCORD FONCIER EN LIEN AVEC LA REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA MOUCHONNIÈRE PAR LILLE MÉTROPOLE HABITAT

Monsieur LEMAITRE : Merci, Monsieur le Maire. On se réjouit, avec Monsieur CARLIER, de l'aboutissement de cette étape, puisqu'on l'a pris à bras le corps depuis le début du mandat, et je vous prie d'excuser la coquille qui fait partie du titre, c'est bien « requalification » et pas « requalifaction », ce qui n'a pas de sens. On s'est donc réjouit avec Monsieur CARLIER puisque, dans le cadre de la réhabilitation du quartier de la Mouchonnière, je l'avais déjà évoqué à plusieurs reprises, on s'était rendu compte que le foncier, enfin, l'affection du foncier n'était pas aux propriétés respectives des parcelles. Il a donc fallu des mois de travail collaboratif entre la Ville de Seclin, LMH et la Métropole Européenne de Lille, pour arriver à se mettre d'accord sur une redistribution de ces différentes parcelles. Je tiens à votre disposition la liste complète faite par un géomètre de qui récupère quoi, au bénéfice de qui, et je ne rentrerai pas dans le détail. Mais ce protocole foncier est presque à la signature et on se réjouit de cette étape-là puisque finalement, le protocole foncier sera appliqué jusqu'à la fin du chantier. Il faudra attendre 2027 ou 2028 pour remettre l'ensemble du foncier à niveau, puisque le chantier occasionnera des prises d'épaisseur d'isolant par exemple, qui seront prises en compte après réalisation pour être sûr qu'on ait la bonne côte. On va jusqu'à ce niveau de détail pour que chaque foncier soit vraiment affecté à son propriétaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le protocole foncier tripartite entre la Ville de Seclin, Lille Métropole Habitat et la Métropole Européenne de Lille ;
- D'approuver le principe de transfert des parcelles telles que détaillées, je ne rentrerai pas dans le détail, mais je le tiens à votre disposition, le jeu de chaises musicales entre les trois parties ;

Procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2025

- D'autoriser Monsieur le Maire à formaliser et signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre du protocole et à l'exécution des transferts et régularisations foncières afférentes, à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais vous laisser porter au vote cette délibération, et membre du Conseil d'Administration de LMH, je me déporte de cette délibération.

Monsieur LEMAITRE : Qui est contre la signature de ce protocole foncier ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Monsieur le Maire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28 VOIX POUR.

Monsieur le Maire n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, **SERRURIER Didier** ayant quitté la séance à 19h38, **EL GHAZI Fouad Eddine** ayant donné procuration à **PRUNES URUEN Sophie**.

Monsieur le Maire : Merci. Vous avez encore une délibération à porter, la délibération n° 24.

Délibération n° 24

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION IMPULSIONS MÉTROPOLE SUD POUR LE PRÊT GRATUIT DE VÉLOS EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Monsieur LEMAITRE : Oui. Là, on a mis en place un partenariat avec l'association Impulsions Métropole Sud, pour le prêt gratuit de vélos en faveur de l'insertion professionnelle. Et je remercie les services d'avoir travaillé avec cette association. Le principe est qu'on a fait un appel, vous l'avez peut-être vu dans la presse et dans le « Seclin, ma ville », d'inviter les gens qui n'utilisaient plus leur cycle, leur bicycle, leur vélo, d'en faire bénéficier la collectivité à titre gratuit dans l'objectif de les remettre en état et de pouvoir les proposer, à l'appui d'une convention, au bénéfice de personnes qui sont à la recherche d'emploi et qui, ne bénéficiant plus de mode de mobilité, étaient contraints de les refuser. Ce partenariat a été mis en place et il est proposé au Conseil municipal :

- De décider de conclure un partenariat avec l'association Impulsions Métropole pour le formaliser, puisqu'on a déjà commencé à travailler, pour la mise en œuvre de prêt à titre gratuit de vélos au bénéfice des habitants inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de prêt de vélo à titre gratuit et tout document afférent.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des observations ? On peut passer cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Madame FRÈRE, pardon. Excusez-moi.

Madame FRÈRE : En l'absence de Monsieur LESCROART, il m'a demandé de saluer l'initiative portée par le PAST, pour lever les freins à la mobilité pour la formation et le retour à l'emploi des 16-25 ou des demandeurs d'emploi de longue durée. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je passe cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, **SERRURIER Didier** ayant quitté la séance à 19h38, **EL GHAZI Fouad Eddine** ayant donné procuration à **PRUNES URUEN Sophie**.

Monsieur le Maire : Je propose de passer les délibérations 25, 26 et 27 d'un bloc, et je vous laisse la parole, Madame GAUDEFROY.

Délibérations n° 25-26-27

CONVENTION AVEC L'ADAV – ASSOCIATION DROIT AU VÉLO

CONVENTION AVEC LE CPIE – CHAÎNE DES TERRILS

CONVENTION AVEC LE GON – GROUPE ORNITHOLOGIQUE ET NATURALISTE DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Madame GAUDEFROY : Merci, Monsieur le Maire. Nous vous proposons de conventionner pour la troisième année consécutive avec les trois associations suivantes : L'ADAV, Droit au Vélo, en partenariat avec le tiers CREM, CPIE, Chaîne des Terrils, qui met en place des actions en lien avec la biodiversité et autour de l'engagement citoyen. Et enfin, le GON, Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais.

Nous avons réalisé un bilan assez rapide et nous tenons à votre disposition le bilan détaillé que nous ferons parvenir à l'ensemble des membres de la Commission à l'issue du Conseil municipal.

Sur 2024, puisque nous sommes déjà en 2024, et je rappelle également que les conventions que nous allons voter ce soir couvrent bien toute l'année 2025. Vous l'aurez noté, ces conventions sont votées un petit peu tardivement, elles auraient dû l'être bien avant, en première partie d'année. Cependant les coûts respectifs ont été mis au budget 2025 qui a été voté courant avril. Il faut juste rectifier les dates que je vais vous lire sur les délibérations.

En 2024, un petit bilan rapide. L'ADAV a réalisé quatre ateliers de remises en selle et de sensibilisation au Code de la route, mais également deux stands d'éclairage des vélos. Il a apporté également une ingénierie assez riche dans l'étude de mobilité et dans l'élaboration de trois études de déplacement en partenariat avec le CREM.

Toujours en 2024, le CPU a effectué six inventaires de flore, petits mammifères ou papillons nocturnes au Jardin botanique, au Jardin du Riez, sans oublier l'atelier de recensement et de sensibilisation aux coccinelles. Enfin, 27 foyers qui ont été répartis en trois sessions ont bénéficié d'une formation complète et fortement appréciée au compost, ainsi que d'un suivi lors de l'année écoulée. Trois ateliers se sont ajoutés à ce programme qui ont regroupé au total une cinquantaine de participants.

Enfin, avec le GON, cinq conférences et rencontres ont été orientées pour tout public et ont réuni environ cent personnes. Vos équipes ont également travaillé avec le GON sur notre stratégie de gestion différenciée.

Comme je l'ai déjà dit, le bilan détaillé sera fourni la semaine prochaine puisqu'il a enfin pu être réalisé, avec un petit peu de retard, nous nous en excusons, mais il est enfin prêt.

Nous vous proposons donc d'accepter le renouvellement de ces trois conventions pour cette année 2025.

Monsieur le Maire : Merci. Des observations ? Non ? On peut passer ces trois délibérations au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Conventions renouvelées. À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

29 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, SERRURIER Didier ayant quitté la séance à 19h38, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Délibération n° 28, Monsieur WEKSTEEN, pour la candidature à l'obtention du Label APIcité.

Délibération n° 28

CANDIDATURE À L'OBTENTION DU LABEL APICITÉ

Monsieur WEKSTEEN : Il s'agit d'acter la candidature de la Ville au Label APIcité, qui vient récompenser les communes protégeant les abeilles, insectes pollinisateurs indispensables à l'équilibre de notre écosystème. Le coût est de 1 000 euros annuels. Dans celui-ci est inclus l'accès à des webinaires et des conférences, dans la stratégie, ça doit prendre la suite de ce qui s'est fait avec le GON et le CPIE en termes de conférence. Sur le GON et le CPIE, on va plus passer en 2026 avec pour objectif des

Procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2025

demandes au coup par coup, ce qui nous reviendra beaucoup moins cher, puisque là, l'inventaire est quasiment terminé.

Le Label APIcité, c'est aussi un moyen de mettre à l'honneur le travail des espaces verts en termes d'implication dans la préservation de la biodiversité. J'en veux pour preuve, aujourd'hui, il n'y a plus à se poser la question quand il faut choisir des plantes, ils pensent tout de suite mellifères, ce qui est un exemple révélateur. Avant, c'était on va faire du beau et maintenant, il y a d'abord le mellifère. Et puis aussi, le travail des apiculteurs du rucher communautaire et des autres apiculteurs, on en compte une vingtaine sur la ville, qui se sont fortement impliqués dans la lutte contre le frelon asiatique.

Monsieur le Maire : Merci pour ce bel exposé. Y a-t-il des observations ? Non. On peut passer cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, SERRURIER Didier ayant quitté la séance à 19h38, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Je reviens vers, Monsieur LEMAITRE, pour la délibération n° 29.

Délibération n° 29

TÉLÉRELEVÉ DES COMpteURS D'EAU – CONVENTIONS D'HÉBERGEMENT

Monsieur LEMAITRE : Oui, merci, Monsieur le Maire. Le Service de distribution des eaux va évoluer en équipant les réseaux de compteurs connectés. Cette compétence est portée par la MEL qui s'est associée à une société de services, Société des Eaux de la Métropole Européenne de Lille. Pour autant, la MEL nous demande de bénéficier de deux conventions d'occupation du domaine public pour mettre en place des bridges et des gateways. Mais pour la définition de ces termes-là, je vous enverrai vers Caroline qui maîtrise tout à fait les systèmes. Grossièrement, ce sont des systèmes qui relient l'information, vous l'avez compris, la première étape va vers le bridge et après, le bridge amène l'information vers le gateways. Et après, je vous emmène vers Caroline pour vous expliquer la suite. Il est proposé au Conseil municipal de décider d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-annexées, pour la mise en place de ces bridges et gateways sur les poteaux d'éclairage public. Mais ça reste des conventions d'occupation du domaine public puisqu'on est sur notre patrimoine.

Monsieur le Maire : Des observations ? Non, on passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, SERRURIER Didier ayant quitté la séance à 19h38, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Et je reviens encore vers vous, Monsieur WEKSTEEN, pour la dernière délibération, la délibération 30 sur la subvention d'équipement à des particuliers.

Délibération n° 30

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT À DES PARTICULIERS

Monsieur WEKSTEEN : Oui, une attribution de subvention d'équipement à des particuliers dans le cadre de la prime Éco Habitat. Pour rappel, au départ et précédemment, cette prime était essentiellement axée sur le ravalement des façades, et de par notre volonté, on l'a plus réorientée Développement Durable.

Et là, sur les quinze subventions, il y en a beaucoup cette fois-ci puisque tout l'été s'est passé, c'est propice à ce type de travaux, et on en a quatorze qui ont trait à des changements de menuiseries, isolation de toiture, qui sont vraiment dans un objectif de sobriété énergétique, et un ravalement de façade. On est toujours dans l'enveloppe qui avait été votée en avril au budget, on surveille de près, mais tout va bien.

Monsieur le Maire : Merci. Pas d'observations ? Je passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29 VOIX POUR.

PRUNES URUEN Sophie et VANDEKERCKHOVE Benjamin ayant quitté la séance à 18h36, SERRURIER Didier ayant quitté la séance à 19h38, EL GHAZI Fouad Eddine ayant donné procuration à PRUNES URUEN Sophie.

Monsieur le Maire : Nous en avons terminé avec les délibérations qui étaient à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Juste un dernier point, puisque j'ai reçu de la part de Monsieur EL GHAZI une question orale, il y a quelques jours de cela. Alors il n'est pas là pour présenter sa question, donc c'est un petit peu dommage, je ne vais pas faire la lecture de ce qu'il nous a suggéré comme question, elle est simplement relative à l'allée du Bois de l'hôpital. Je ne sais pas si vous situez cet endroit qui, lorsqu'on arrive à l'entrée de l'hôpital par l'avenue des Marronniers, à droite, il y a un espace qui aujourd'hui a vocation à accueillir prochainement un portail, puisqu'il s'agit d'une allée privée qui appartenait à l'hôpital sur son domaine privé et qui a été cédée au promoteur en 2016. Cet espace foncier a été vendu à la Financière Vauban à l'époque. Une servitude de passage, dont nous n'avons pas trouvé la trace dans les archives, on en a trouvé une sur l'avenue des Marronniers, mais pas sur l'allée du Bois de l'hôpital, mais j'ai demandé aux Services de faire la recherche. La question qui nous est posée est « pourquoi le Service Urbanisme a accordé la réalisation de travaux sur cette entrée d'allée alors qu'il y a une servitude de passage ? » Je rappelle à Monsieur EL GHAZI que le droit considère que les services d'urbanisme n'ont pas à instruire un dossier dès lors qu'on est sur le domaine privé. Un particulier, un privé, a tout à fait le droit de mettre un portail devant chez lui, bien évidemment, si ça respecte les règles d'urbanisme. Mais en tout cas, la présence d'une servitude n'est en aucune façon un moyen permettant de contrarier la pose d'un portail. Ça, c'est le droit qui nous l'enseigne. Les services de l'urbanisme ont donc accordé cette autorisation de travaux, dès lors que c'était conforme aux règles d'urbanisme et que l'on se situait sur l'espace privé. Je pense répondre à la question qui est posée, on est sur une sphère purement privée qui ne concerne en rien la collectivité, mais puisque la question m'est posée, je me permets d'y répondre de la sorte. Monsieur WEKSTEN, précision étant faite, question orale posée, réponse qui n'ouvre pas au débat. Mais peut-être souhaitez-vous nous souhaiter une bonne soirée et nous inviter au verre de l'amitié !

Monsieur WEKSTEN : Je pense que si cette question vient au débat, c'est qu'il y a une inquiétude des promeneurs, des joggeurs, parce que ce passage-là était très utilisé.

Monsieur le Maire : Dans ce cas, je peux y répondre immédiatement, puisque depuis 2016, mais un peu plus depuis 2020, mais ceux qui étaient en place à l'époque le savaient, ils n'en ont pas forcément fait la publicité, et lorsque sur ce sujet qui aiguise notre attention depuis maintenant cinq ans, j'ai pu travailler en relation avec le directeur de l'hôpital, pour essayer de trouver des alternatives pour permettre aux promeneurs de continuer de s'engouffrer sur cette voie qui nous amène en pleine campagne depuis les rives du canal de Seclin. Où là, il devrait possiblement y avoir des aménagements en passant par l'EHPAD des Augustines, de pouvoir raccorder cet embranchement de chemin rural qui nous permettrait de continuer, depuis Seclin, la rue des Comtesses, depuis le canal, de nous engouffrer dans cette belle campagne seclinoise. Pour l'instant, le portail n'est pas posé, parce que ceux qui l'avaient envisagée ont eu la bonne idée de recommencer à réaliser les travaux sans solliciter les Services de la Ville, alors qu'il y avait quand même une canalisation d'eau qui appartenait à la MEL, qui se trouvait au surplomb de ce portail, ce qui est quand même un petit peu embêtant. On supporte également depuis toutes ces années, la lenteur de ce projet où les promoteurs nous font languir d'un achèvement de travaux. On ne peut que constater que ces derniers n'avancent pas aussi rapidement qu'ils nous le présentent. Mais en tout cas, les alternatives sont d'ores et déjà envisagées pour permettre aux promeneurs, depuis le canal de Seclin, de pouvoir se raccorder au chemin rural qui nous amènerait à travers champs.

Procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2025

Je pense que c'était le sens de votre observation et ça permet d'éclairer pleinement les Seclinois sur le devenir de cette allée, sur une allée qui est purement privée. Ça ne concerne donc pas ou peu les affaires de la commune.

Voilà, ces choses étant dites, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée. Je pense comme à l'accoutumée, un verre de l'amitié, on l'appellera comme on voudra, nous attend, donc vous êtes évidemment toutes et tous conviés à partager ce temps. Bonne soirée à toutes et à tous, merci.

Séance levée à 22H02.

Approuvé au conseil municipal du 2 décembre 2025

À 29 VOIX POUR.

ET 3 VOIX CONTRE (EL GHAZI Fouad Eddine, PRUNES URUEN Sophie, VANDEKERCKHOVE Benjamin).

GOULLIART Emmanuel absent sans procuration.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée à
la Vie Associative



François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative